

appreciation cdd sur documents

Par zyanto, le 29/09/2009 à 12:33

bj en fin de CDD de 3 mois ,si je ne renouvelle pas mon CDD

- 1 quelle est delai autorisé pour en faire par mon employeur???
- 2 en fin de CDD quels sont les documents que l'employeur dois me founir .????
- 3 sur ces document l'employeur peux t'il ecrires des appreciations ??

merci de me lire est me repondre